

Publication de l'actionnariat selon la loi suisse sur l'infrastructure des marchés financiers: Participation de BlackRock, Inc. dans LafargeHolcim Ltd

Aux termes de l'Article 120 de la loi fédérale suisse sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (Loi sur l'infrastructure des marchés financiers, LIMF), LafargeHolcim Ltd a été informé, le 4 mars 2016, par BlackRock, Inc. que ce dernier détient, suite à acquisition d'actions, 3,04 % des droits de vote et du capital de LafargeHolcim Ltd. Cela correspond à 18 462 284 actions nominatives et droits de vote. Selon la déclaration de BlackRock, Inc., sa participation a franchi le 29 février 2016 le seuil de 3 % défini par la réglementation boursière.

A propos de LafargeHolcim

Avec une présence équilibrée dans 90 pays et des activités dans le ciment, les granulats et le béton, LafargeHolcim (SIX Swiss Exchange, Euronext Paris: LHN) est le leader mondial des matériaux de construction. Le Groupe emploie 115 000 collaborateurs à travers le monde et a réalisé un chiffre d'affaires net combiné de 32 milliards de francs suisses (26 milliards d'euros) en 2014. LafargeHolcim est la référence de l'industrie en matière de R&D. Au service des constructeurs de maisons individuelles jusqu'aux projets les plus grands et les plus complexes, le Groupe propose une large gamme de produits à valeur ajoutée, de services innovants et de solutions de construction complètes. Avec pour engagement de développer des solutions durables pour améliorer la construction des bâtiments et des infrastructures et de contribuer à une meilleure qualité de vie, le Groupe est le mieux positionné pour répondre aux défis de l'urbanisation croissante.

Plus d'information disponible sur www.lafargeholcim.com